



Les 1607h c'est voté !

« Ce qu'une loi peut faire une autre peut le défaire ! »
« Ce qu'une décision municipale fait, une autre peut le défaire ! »

Malgré plusieurs rassemblements, malgré la colère, malgré les organisations syndicales, le nouveau règlement sur le temps de travail à été voté. Il est applicable depuis le 1^{er} Janvier 2022.

Pour la CGT rien n'est fini, c'est une nouvelle séquence qui s'ouvre. Nous n'en resterons pas là, inlassablement, infatigablement, nous reviendrons à la charge.

D'ores et déjà un préavis de grève reconductible a été déposé du 03/01 au 24/01/2022 comme convenu lors du rassemblement du 17/12/21 pour permettre à l'ensemble des agents qui le souhaitent de « débrayer » 1h ou 2h les 06/01 ou 07/01/22.

Par ailleurs nous proposons une pétition contre le règlement du temps de travail à la Seyne et une assemblée générale des salariés le 13/01/22.

Nous travaillons à un comparatif collectivité par collectivité pour bien montrer ou démontrer l'application rétrograde de la loi à la Seyne sur mer.

Mme Le Maire a déclaré qu'il n'y avait que trop peu de personnes en grève le 21/12 donc une minorité et donc aucune discussion (bien que nous ayons demandé très officiellement l'état des grévistes pour chaque rassemblement à ce jour nous n'avons aucun chiffre). Voila ce qu'il nous reste à faire !

Faire grandir le rapport de force !

